

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU PORT GALLICE

APPG

René SANTONCI (Trésorier) - Bernard KUPERFIS (Secrétaire)

Pascal PERU (Délégation Ecologie - Environnement)

Didier MOREL (Secrétaire Général) - Patrice LABARDENS (Président)

contacts

47 Bd BAUDOIN - 06160 JUAN Les PINS

plaisanciers@portgallice.com

www.plaisanciers-portgallice.com

Rapport de l'enquête auprès des plaisanciers

réalisée du 1er au 15 septembre 2017

sur

La grille tarifs locatifs 2018

Le Contrat de Garantie d'Usage

Les premières perceptions de votre association

Antibes, le 24 septembre 2017

Le Conseil d'Administration

Modération, éthique et équité

Les dispositifs tarifaires de GALLICE 21 pour 2018, sont basés sur une réduction des dimensions des dimensions des places, qui produit des conséquences tarifaires haussières, inévitables et touchant à la dimension sociale du port.

Ces conséquences interrogent directement les fondamentaux d'une mission statutaire prioritaire de notre Association: "***Veiller à ce que les différentes tarifications liées au séjour dans le port, demeurent cohérentes, justifiées et raisonnables...***".

La clarté et l'ampleur de vos réticences et non-adhésions sur les composantes des sujets étudiés, éclairent la nécessité d'apporter la plus grande attention à la solution sur laquelle elles débouchent nécessairement, qui privilégie la modération tarifaire, l'éthique et l'équité:

Respecter les statuts des plaisanciers en place

**En ne leur imposant pas, même de manière différée,
les conséquences tarifaires haussières et inévitables,
de ce soudain rétrécissement des places en fonction depuis des décennies.**

**En ne proposant ces nouvelles conditions qu'aux nouveaux entrants
seuls à vraiment être libre de les accepter ou non
les plaisanciers actuels étant précarisés ou exclus s'ils ne peuvent les assumer.**

Les résultats de cette enquête conduisent le Conseil d'Administration à considérer cette mission, comme plus que jamais prioritaire et à se rapprocher de GALLICE 21 dans les meilleurs délais pour en soutenir ses conclusions et les demandes qu'elles impliquent, précisées au chapitre "l'Essentiel".

Nous verrons donc rapidement si une évolution satisfaisante peut être élaborée, peut-être avec l'aide d'une révision de l'importance ou du planning des travaux envisagés et, s'il y a lieu, d'organiser une Assemblée Générale Extraordinaire en octobre pour statuer de manière collégiale sur d'éventuelles démarches complémentaires.

Les membres du Conseil d'Administration, remercient chaleureusement tous les plaisanciers qui ont participé à cette démarche collective, potentiellement utile à tous les acteurs du port.

SOMMAIRE

1 - L'essentiel.....	4
-----------------------------	----------

2 - Le contexte.....	7
-----------------------------	----------

21 - Genèse de l'enquête	7
22 - Evénements intercurrents.....	8
23 - Paramètres de l'enquête.....	8

3 - Analyse des résultats.....	9
---------------------------------------	----------

31 - Fiabilité et représentativité	9
32 - Tarifs locatifs	10
33 - Garanties d'usage.....	11
Prix	
Surcoûts des coefficients de sécurisation	
Dépôt de garantie	
Indexation des règlements différés	
34 - Hiérarchisation de vos attentes	14
35 - Les perceptions de votre association.....	15

4 - Résultats bruts.....	16 à 30
---------------------------------	----------------

1 - L'essentiel

GALLICE 21 a décidé de reproduire à port GALLICE les catégories de places en usage dans les autres port de la région gérés par la Chambre de Commerce

Ceci va entraîner à partir du 1/1/2018, **la réduction des dimensions des catégories de places en vigueur à port GALLICE depuis des décennies: Avec des rétrécissements s'opérant dans les deux dimensions: de 10 cm à 99 cm pour leurs largeurs et de 11 cm à 3,5 m pour les longueurs.**

Ces bouleversements "invisibles", produisent 4 conséquences importantes :

1- De fortes augmentations des tarifs locatifs, de 12% à plus de 40%.

Qui affectent **50% des participants à notre enquête, touchés par le basculement de leur bateau vers une catégorie supérieure plus chère.** Ces tarifs haussiers seront donc opérationnels immédiatement pour les nouveaux entrants à partir du 1/1/2018 et différés de manière différente pour les plaisanciers actuels, d'une seule année pour les unités de 12 à 17,99 m et de 3 ans pour les moins de 12 m.

2 - Des prix de garanties d'usage jugés excessifs à très excessifs par plus de 90% des participants

Puisque pour les garanties d'usage, des coefficients additionnels de +15 % à +70 %, sont appliqués **sur ces nouveaux tarifs locatifs annuels augmentés**, ce qui peut produire, par un effet de double peine financière pour une bonne partie des plaisanciers, des surcoûts de 37 % à 100 % par rapport à celui d'une location sur 15 ans

3 - Une double iniquité de traitement des plaisanciers en place

- Entre les locataires propriétaires de bateaux de moins de 18 m et ceux de moins de 12 m, seuls les derniers étant préservés de ces augmentations pendant 3 ans, les premiers les subissant dès le 1/1/2019.
- Entre les acquéreurs potentiels de garanties d'usage eux-mêmes, dont la moitié selon notre enquête seraient frappés par l'effet cumulé du double mécanisme inflationniste décrit au point 1 & 2 et pas les autres.

4 - Une atteinte à la dimension sociale du port GALLICE.

Ces hausses tarifaires n'épargnant pas les plus petites catégories, sauf la première, on peut craindre qu'elles n'affectent **à court et moyen terme, la dimension sociale du port, qui est composé à 70 % d'unités de moins de 12 m.** Un nombre significatif d'unités de moins de 6 m, déclarant subir par exemple, une hausse de loyer de 37%.

Si toutes les places sont proposées en garantie d'usage, ce qu'aucun chiffre officiel ne précise, les plaisanciers locataires à l'année n'ayant pas les moyens d'assumer ces hausses tarifaires ou d'acquérir une garantie d'usage, seraient alors sous la menace directe d'être d'exclus du port.

Les résultats de cette enquête objectivent la non adhésion massive, très largement majoritaire des plaisanciers participants :

- à ces hausses tarifaires et leurs principes fondateurs
- à l'importance du dépôt de garantie demandé
- à l'absence de plafonnement de l'indexation des versements différés
- au point que **86% des participants intéressés par le principe d'un contrat de garantie d'usage, ne se déclarent prêts à signer un contrat de garantie d'usage en l'état des tarifs et des modalités contractuelles proposées.**

Les préoccupations qui ont circulé sur le port pendant l'été, sont donc confirmées à grande échelle par cette enquête qui objective les très fortes réticences:

- à subir des hausses tarifaires importantes au motif que dans la nuit du 31 décembre 2017 au 1er janvier 2018, la place qu'ils occupent depuis toujours devrait soudainement rétrécir.
- à subir des surcoûts de coefficients de sécurisation des garanties d'usage, appliqués sur ces nouvelles bases tarifaires augmentées, qui peuvent conduire à des surcoûts de 37% à 100% sur celui d'une location sur 15 ans.

S'il est utile à l'intérêt général du port, qu'un nombre "suffisant" de contrats de garantie d'usage puissent être signés, il apparaît urgent, dans ce contexte préoccupant, que puissent être rapidement levés les importants freins précités:

- par une modération tarifaire significative
- par une réduction du montant du dépôt de garantie adaptée à sa conservation longue ou la possibilité de lui substituer des règlements anticipés en année 4 et 9.
- par un plafonnement des indexations à 1 % ou leur limitation à l'inflation monétaire.
- par la suppression des iniquités de traitement des plaisanciers

Vos réticences, non-adhésions et attentes débouchent sur une solution qui privilégie la modération tarifaire, l'éthique et l'équité:

Respecter le statut des plaisanciers en place

En ne leur imposant pas, même de manière différée, les conséquences tarifaires haussières et inévitables, de ce soudain rétrécissement des places.

En ne proposant ces nouvelles conditions qu'aux nouveaux entrants qui sont les seuls à vraiment être libre de les accepter ou non les plaisanciers actuels étant précarisés ou exclus s'ils ne pouvaient les assumer.

Ce principe éthique permettrait:

1- De maintenir durablement les conditions tarifaires locatives actuelles pour les plaisanciers en place (*), en ne leur faisant supporter que des corrections d'inflation monétaire ou des augmentations justifiées par de nouvelles prestations.

2 - De modérer les prix des garanties d'usage, dans le calcul desquels ne devraient légitimement peser que les coefficients de sécurisation déjà substantiels, appliqués sur la base équitable des loyers actuels et non augmentées pour la moitié d'entre eux.

3 - De préserver la dimension sociale du port.

En conservant durablement dans le port, les plaisanciers qui n'auraient pas eu les moyens d'assumer une augmentation importante ou de pouvoir acquérir une garantie d'usage, en les abritant de la menace d'être exclus du port.

Ce respect et la reconnaissance du statut de client en place, la suppression de la menace implicite de la précarisation à laquelle renvoie potentiellement pour le moment le refus de ces nouvelles conditions et un traitement identique des plaisanciers en place, apporteront un supplément d'humanité et d'équité, de nature à renforcer l'adhésion des plaisanciers.

Les différentes tarifications liées au séjour dans le port, répondraient ainsi à nos statuts en demeurant "**cohérentes, justifiées et raisonnables...**", pour les plaisanciers en place.

Leur turnover assurant une montée en puissance progressive des nouveaux dispositifs tarifaires, vers les nouveaux entrants, qui eux seuls seront vraiment libres de les accepter ou de les refuser, en toute liberté de choix.

(*) La grande plaisance étant mise hors champs de modération par le cahier des charges de la DSP.

2 - Le contexte

21- Genèse de l'enquête

Après la diffusion par GALLICE 21 de ses conditions tarifaires 2018 pour les locations et les contrats de garantie d'usage et du tableau informant de la réduction des dimensions, en largeur comme en longueur des places de catégories actuelles, un nombre assez important de membres de l'APPG nous ont alertés par courriel et via le site, de leurs préoccupations, réserves et oppositions sur 4 sujets principaux:

- L'augmentation des tarifs locatifs annuels
- L'importance des tarifs proposés pour les contrats de garantie d'usage.
- L'absence de plafonnement contractuel de l'indexation des versements des années 5 et 10.
- L'importance du dépôt de garantie de 10 % et son immobilisation pendant 15 ans.

A moins de 4 mois de l'échéance du 01/01/2018, et à 6 semaines du délai requis pour vous déterminer, il nous a semblé nécessaire et urgent :

- De vérifier à plus grande échelle, l'existence et la représentativité.
- D'évaluer leur éventuel impact sur vos intentions sur les options proposées, entre la location annuelle et les contrats de garantie d'usage.
- De vous associer à la recherche de solutions susceptibles de répondre à vos préoccupations afin d'évoluer si possible vers un contexte plus attractif.
- De porter rapidement et prioritairement à votre connaissance les informations recueillies, pour vous aider dans l'instruction de vos propres choix et décisions.
- De transmettre également à GALLICE 21, ces informations précieuses à la gestion de sa clientèle", dans le cadre de sa reprise du port.

Pour atteindre ces objectifs et compte tenu du court délai disponible, nous avons été conduits à faire les choix suivants :

- Concevoir et mettre rapidement en oeuvre une enquête en ligne, qui a pour avantages: la rapidité, la simplicité et la fiabilité d'un traitement automatisé éliminant toute erreur humaine.
- les sujets étudiés concernant l'ensemble des plaisanciers et pour optimiser sa représentativité, impliquer un maximum de plaisanciers possible, en élargissant l'enquête à des plaisanciers non membres de l'APPG.
- La concentrer sur les 4 principaux thèmes de vos alertes.
- Profiter de cette enquête pour faire une première approche de votre évaluation de votre association, afin d'effectuer les évolutions qui vous apparaîtraient nécessaires.

22 - Evénements intercurrents à l'enquête

Parallèlement, à l'organisation de cette enquête, l'APPG ayant tenu GALLICE 21 et la SA Port GALLICE, respectivement informées les 21 et 27/8, en temps réel sur l'évolution de la situation et en particulier sur vos alertes et de sa décision de réaliser une enquête, GALLICE 21, réactive, a décidé d'organiser rapidement une réunion, avec l'APPG et la SA port Gallice, pour faire le point sur ces sujets le 6 septembre dernier, soit à mi enquête. La réunion s'est révélée fructueuse, comme vous avez pu le constater dans le communiqué que GALLICE 21, a diffusé le 15 septembre, qui témoigne ainsi à nouveau, de l'écoute et de l'ouverture à nos préoccupations, dont elle a fait jusqu'à présent preuve :

- **en confirmant la stabilité des tarifs locatifs actuels pour les bateaux actuels:** de 3 années pour les bateaux de moins de 12 m et d'une année pour les unités de 12 à 17,99 m. Levant en cela définitivement les contradictions avec ce que montraient les grilles tarifaires diffusées, qui ne s'appliqueront donc qu'aux nouveaux entrants ou en cas de modification de propriétaire ou de bateau.
- **en proposant, pour les contrats de garantie d'usage, des assouplissements concernant le dépôt de garantie,** allant dans un sens souhaité (possibilités de substitution par une garantie bancaire, à valoir sur le dernier versement, restitution en année 10).
- **Sans cependant prendre position sur nos alertes en matière de prix et les souhaits de plafonnement des indexations des règlements différés des années 5 et 10.**

23 - Paramètres de l'enquête

- L'enquête en ligne s'est déroulée sur une très brève période, du 1 au 15 septembre.
 - Elle a été proposée aux plaisanciers disposant d'une adresse mail, de notre propre fichier et celui que la SA nous a très récemment transmis.
 - La déduction des doublons et des adresses de courriels revenus en "erreur", ont défini un panel ouvert de 271 plaisanciers.
 - Panel composé pour deux tiers de membres de l'APPG (64,2%) et pour un bon tiers de non membres (35,8%)
-

3 - Analyse des résultats

Les réponses au questionnaire ont été analysées automatiquement par l'application Google Form, éliminant ainsi toute erreur humaine. Les résultats bruts sont représentés en annexe avec leurs visuels. La transcription chiffrée du chapitre "analyse", manuelle, est en théorie exposée à erreur humaine malgré notre attention. Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler toute erreur éventuelle de correspondance avec les résultats bruts, afin d'en corriger le rapport qui sera mis en ligne.

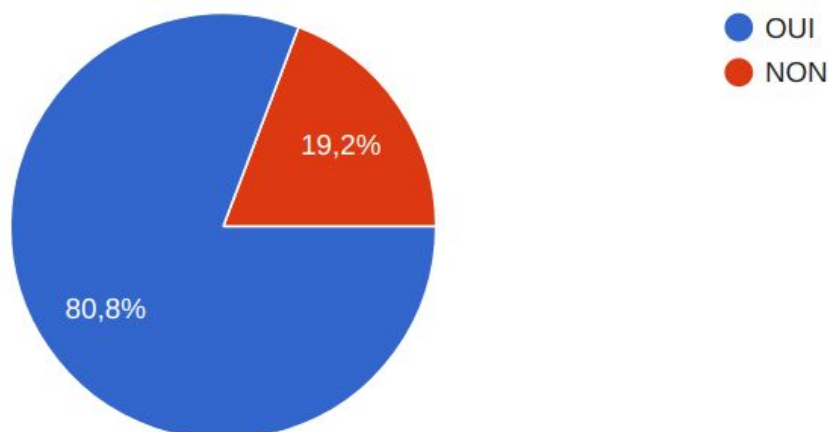
31 - Une très bonne représentativité

Les instituts professionnels de ce type de sondage en ligne, situent le taux moyen de réponse entre 10 % et 15% et un taux de 20 à 30% comme un "grand succès".

Celui de notre enquête atteint de 39,1%.

Le profil des participants se révèle très ouvert, membres et non membres de l'APPG, tous les statuts (locataires et actionnaires) et toutes les catégories de places sont représentés. L'éclectisme des profils des participants et l'exceptionnel taux de réponse de près de 40%, confèrent une certaine représentativité à cette enquête, les instituts estimant à plus 95 % la fiabilité de la représentativité d'un tel taux de réponse.

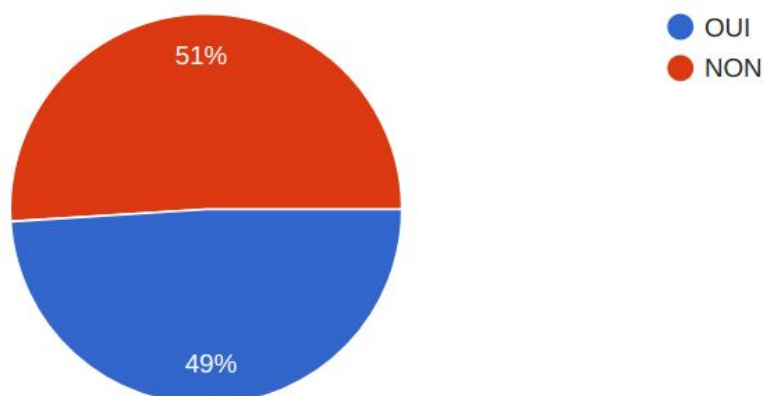
- 6 sur 10 sont actionnaires (59,6%), 1 sur 3 locataires à l'année (32,7%) et 7,7% locataires saisonniers.
- Toutes les catégories de places sont représentées de manière assez proportionnelle au plan de mouillage actuel, 79,0% % des participants ayant des unités de moins de 13 mètres et 20,1 % de 13 mètres et plus. Tant dans la "photographie" 2017, que celle de 2018.
- 50 % des membres de l'APPG ont répondu à l'enquête et 22 % des plaisanciers non membres.



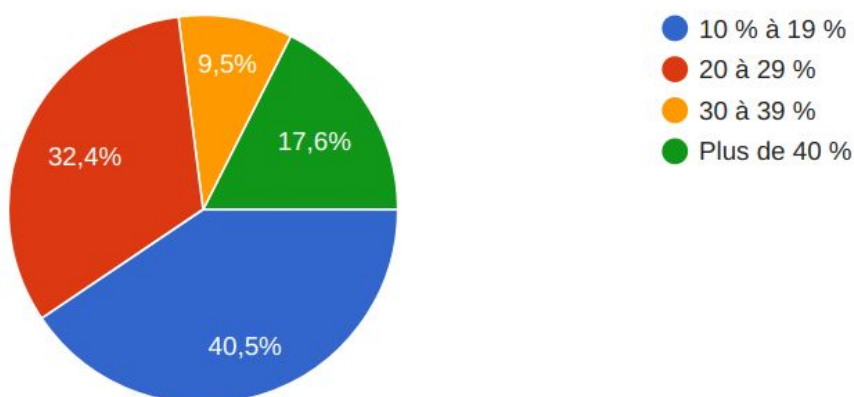
- Les membres de l'APPG ont proportionnellement répondu de manière un peu plus fréquente (80%), que les non membres (20%).

32 - Tarifs locatifs annuels 2018

- La réduction dimensionnelle générale s'est accompagnée de la création de certaines nouvelles catégories de places, dont certaines susceptibles de générer une baisse tarifaire : 2,9 % des participants sont concernés.
- En revanche, 49 % se déclarent contraints de passer en catégorie supérieure suite à la réduction des dimensions de leur place actuelle. et subir des augmentations tarifaires en 2018.



- Ces augmentations qui ne sont jamais inférieures à 10%, peuvent être importantes : 27% de ceux qui sont augmentés le sont de plus de 30 %, les petites places n'étant pas épargnées, sauf la première.



Pourcentages de participants touchés par des hausses de loyer en 2018, selon l'importance de ces hausses (mentionnées en marge)

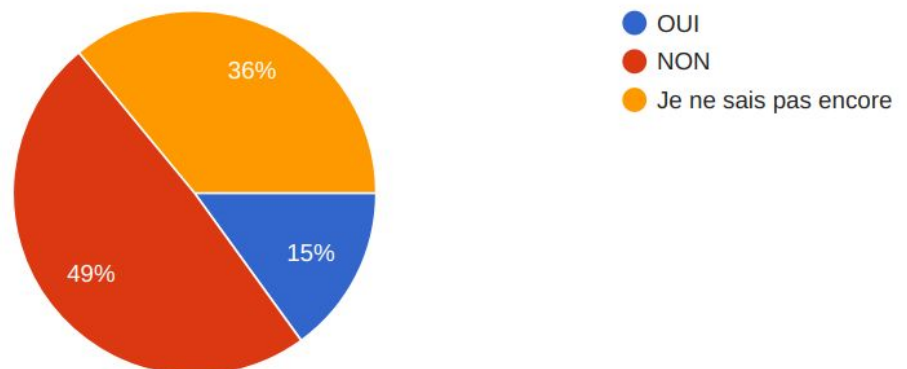
Les impacts financiers haussiers ont été d'autant moins supportés qu'ils sont la conséquence directe de ce qui est apparu aux plaisanciers comme une révolution

catégorielle à port GALLICE, imposée sans explication, ce qui a induit un impact psychologique négatif et probablement compromis son acceptabilité.

Comment en effet accepter qu'une place sur laquelle un bateau stationne depuis des décennies, de manière parfaitement en règle sur le plan dimensionnel, soit d'un jour à l'autre considérée comme trop petite pour ce bateau et que son propriétaire soit contraint de régler désormais d'un loyer de 12 à 40 % plus élevé ?

33 - Garanties d'usage

- La moitié des participants se déclarent intéressés par le principe d'un tel contrat indépendamment de ses clauses, 20 % ne sont pas encore décidés et 27 % ne sont pas intéressés.
- Cependant, s'il s'agit de passer à l'acte et de signer sur les bases actuellement proposés: 50 % ne le sont pas, 36 % ne le savent pas encore et seulement 15 % se déclarent prêts à signer:

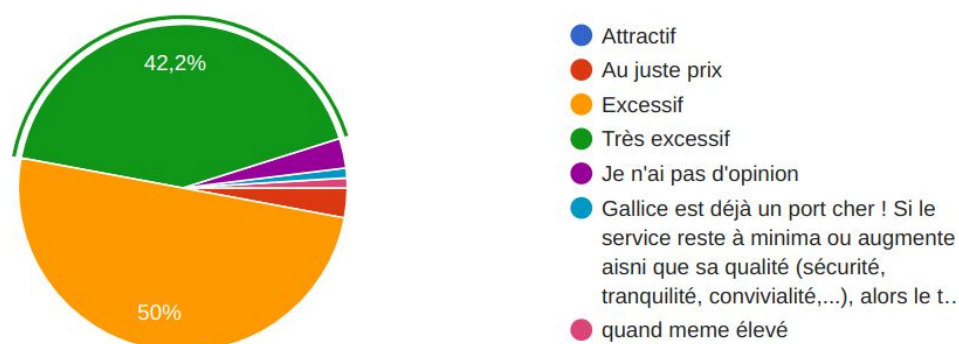


- Lorsqu'il s'agit de hiérarchiser les causes de vos réticences par une question ouverte à choix multiples, huit plaisanciers sur 10 définissent un trépied constitué par:
 - les clauses concernant le dépôt de garantie (84,4 %),
 - suivi de l'indexation non plafonnée des règlement des années 5 et 10 (79%)
 - et du surcoût lié au coefficient de sécurisation (76%).

Prix

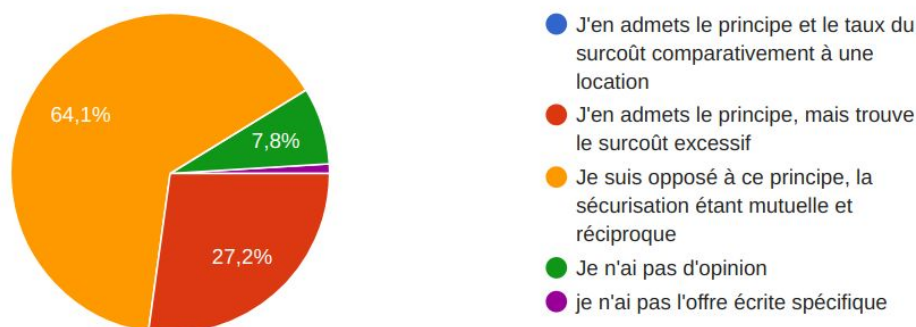
- 92 % des participants considèrent les prix comme excessifs (50 %, en jaune) à très excessifs (41,6%, en vert).
- En rouge, 2,9 % trouvant les tarifs au juste prix.
- L'intensité des réserves sur ce sujet est forte chez 52,9 %, totale chez 21,8% et moyenne pour 19,8 %.(Les 2 derniers item en marge, sont des remarques)

102 réponses



Surcoût des coefficients de sécurisation

103 réponses



- Ces coefficients, qui varient de 15 % à 70 % pour les grandes places, sont appliqués sur la base du tarif locatif 2018, cumulé sur 15 ans, et non sur l'actuel.
- 64,1 des participants n'admettent pas son principe, arguant que la "sécurisation" est en pratique mutuelle aux deux parties, les garanties d'usage apportant en retour à GALLICE 21 une sécurité planifiée de son chiffre d'affaires et une simplification de gestion, comparativement à celle des places en location.

- 27,2 % en admettent le principe, mais trouvent ces coefficients d'augmentation et les surcoûts excessifs.
- L'intensité des réserves sur ce sujet est importante: forte chez 51,2 %, totale chez 38,2 % et moyenne chez 6 %.

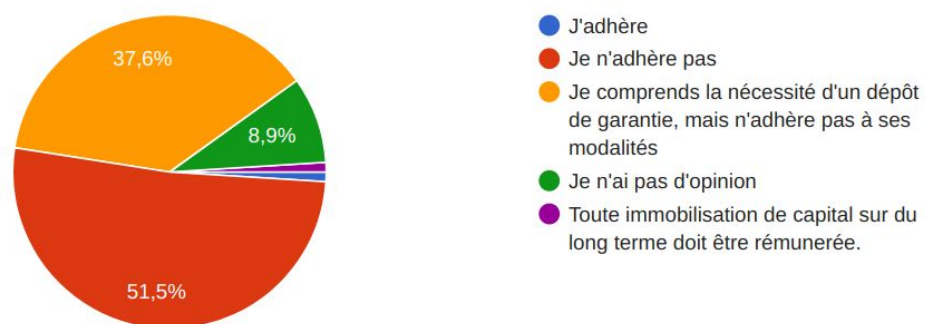
Deux exemples de la double peine financière possible, qui éclairent les réactions des plaisanciers concernés:

- Celui d'un bateau de 15,5 m par 4,60 m au loyer actuel de 15 214 €, (catégorie R) qui devrait basculer en catégorie S à 20 225 € le 1/1/2018, *soit une augmentation de +32,9 %, sur laquelle s'appliquerait une augmentation additionnelle d'un coefficient de sécurisation additionnel de 25%.*
- Un autre, de 17,50 m par 5,50 m, actuellement en catégorie S (20 225 € /an), devrait basculer en T1 (29 240€ / an) le 1/1/2018, soit + 44,6 %, nouvelle base sur laquelle s'appliquera un coefficient additionnel de 5%.

Dépôt de garantie de 10% immobilisé 15 ans

- 89,1 % n'adhèrent pas, à son principe(51,5 %) ou à ses clauses (37,6%).

101 réponses

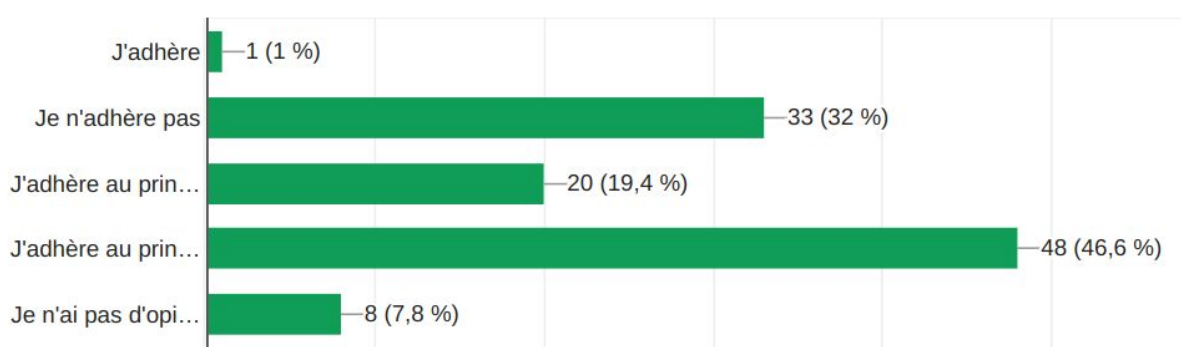


- L'intensité des réserves sur ce sujet est là aussi, importante: forte chez 42,5 % et totale chez 44,8 % .

Non plafonnement de l'indexation des règlements différés

- 32% adhèrent pas au principe d'absence de plafonnement, 46,6 % serait d'accord s'il était limité à l'inflation monétaire et 19,4%, s'il était fixé à un niveau à définir dès la signature.
- L'intensité de vos réserves sur ce sujet est forte chez 46 % , totale chez chez 29,9 % et moyenne chez 17,4%.

103 réponses



34 - Hiérarchisation des vos attentes

Vous classez dans l'ordre suivant les solutions et aménagements proposés à votre évaluation.

- 1 - Réduire significativement les prix demandés.
- 2 - Indexer les règlements différés sur l'inflation monétaire
- 3 - Régler le prix total au départ, sans dépôt de garantie, sous réserve de bénéficier d'une réduction de prix en rapport avec la sécurité financière apportée à Gallice 21
- 4 - Verser un dépôt de 5 %, restitué lors du 3 ième règlement, en année 10, réévalué de l'inflation de la monnaie.
- 5 - Remplacer le dépôt de 10% par une garantie bancaire.
- 6 - Remplacer le dépôt de 10 % par des règlements anticipés en année 4 et 9 des versements prévus en année 5 et 10.
- 7 - Parmi les associations proposées, une tient la tête : La réduction de prix associée à un règlement anticipé des versements différés, indexés sur l'inflation monétaire, se substituant au dépôt de garantie.

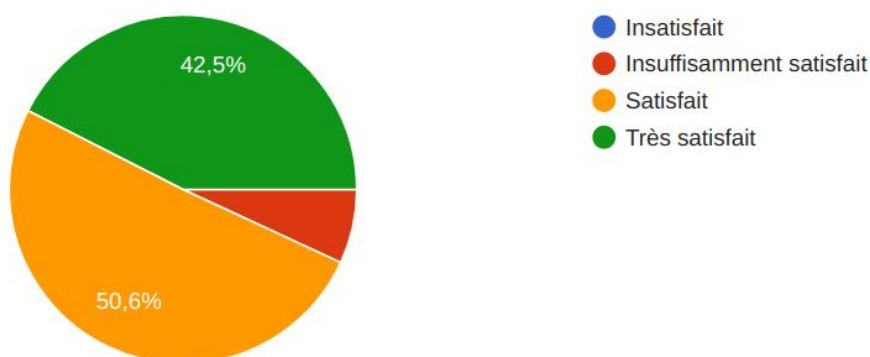
35- Les perceptions de votre Association

Votre satisfaction est clairement exprimée par 93,1 % d'entre vous.

6 plaisanciers se déclarent insatisfaits, concentrant leurs réserves sur deux thèmes:

“Trop diplomate, trop conciliante” et “l’insuffisance des avantages matériels”.

87 réponses



Vos principaux sujets de satisfactions classés par ordre d'importance décroissante

(NB: Avertissement: Ces chiffres ne donnent pas une valeur absolue, mais un classement d'importance relative de ces items)

- 1- D'être informé en temps quasi réel (**86,9%**)
- 2 - Qu'elle soit ouverte, à la défense des intérêts des plaisanciers, comme à celle des acteurs qui animent actuellement le port. (**71,4%**)
- 3 - Qu'elle veille à maintenir des relations ouvertes et constructives avec GALLICE 21, qui va gérer le port 15 ans.(**71,4%**)
- 4 - Que l'APPG applique une réelle démocratie participative et que ma voix contribue à forger l'Opinion Majoritaire des Plaisanciers du port (**53,6%**)
- 5 - me sentir en confiance avec son esprit et sa démarche (**51,2%**)
- 6 - Le site internet, sur lequel je trouve les informations utiles.(**47,6%**)
- 7 - De commencer à bénéficier d'avantages matériels chez des professionnels du nautisme

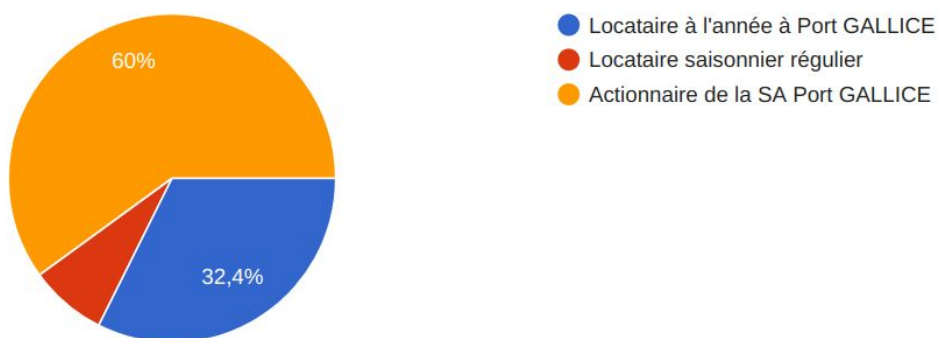
Vous classez en tête, votre bonne et rapide information, notre ouverture à tous les acteurs du port et notre volonté de maintenir des relations franches et constructives avec GALLICE 21.

C'est une satisfaction pour les membres du conseil d'administration qui oeuvrent dans ces directions prioritaires depuis deux ans.

5 - RESULTATS BRUTS

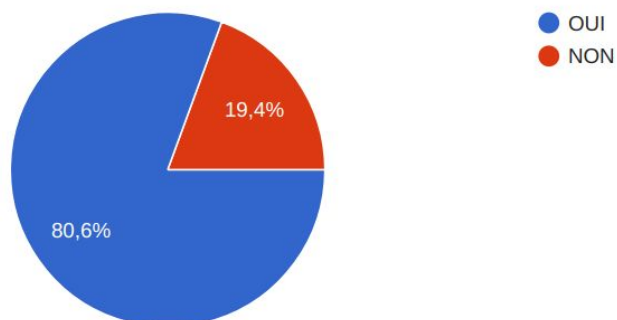
Vous êtes actuellement

105 réponses



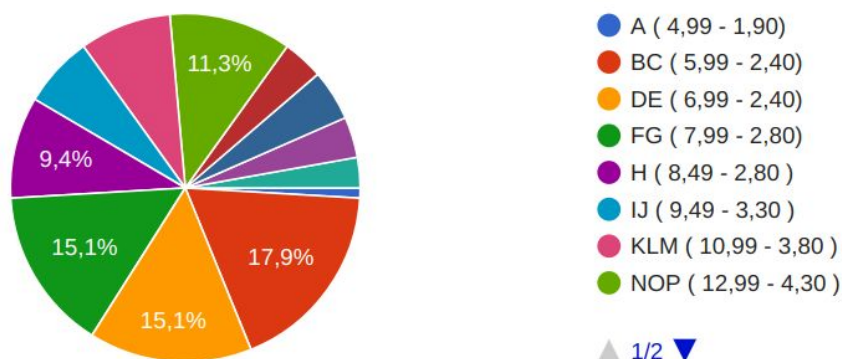
Etes-vous déjà membre de l'Association des Plaisanciers du Port GALLICE ?

103 réponses



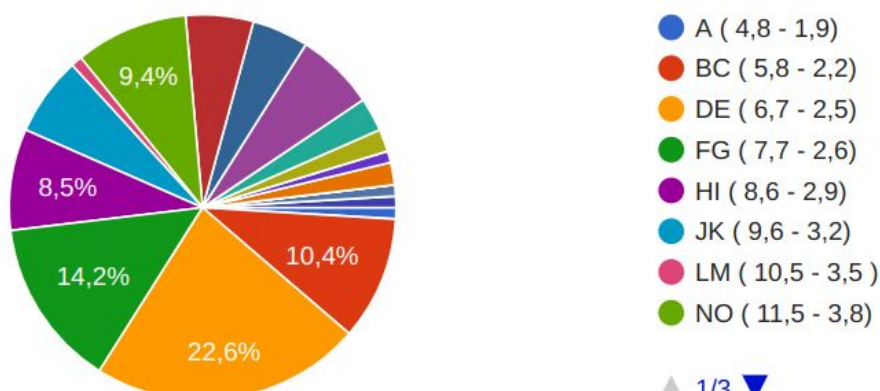
Sur la base de la grille actuelle 2017 de la SA Port GALLICE, dans quelle catégorie de place est situé votre bateau ? (Entre parenthèses, les dimensions maximales autorisées des bateaux, indiquées en mètres)

106 réponses



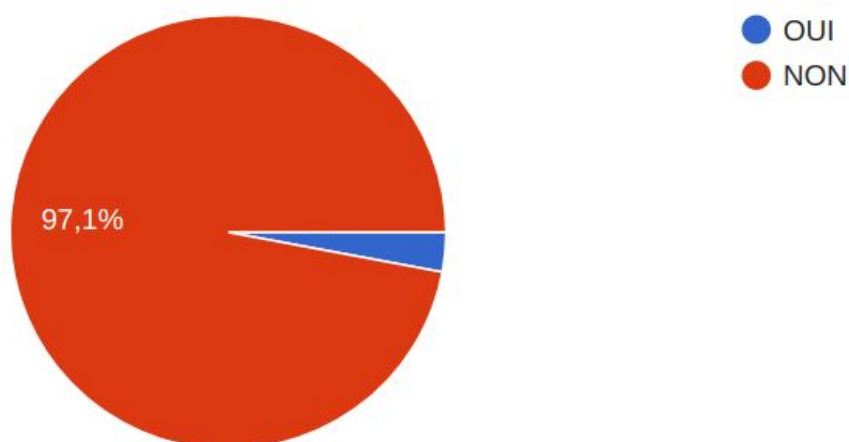
VOTRE CATEGORIE DE PLACE EN 2018 ? Selon le tableau de correspondances, places-bateau, transmis par GALLICE 21, les dimensions des places des catégories actuelles ayant été remaniées, dans quelle catégorie se situera votre bateau en 2018 ? (Entre parenthèses, dimensions maximales autorisées des bateaux, indiquées en mètres, pour les catégories de places 2018)

106 réponses



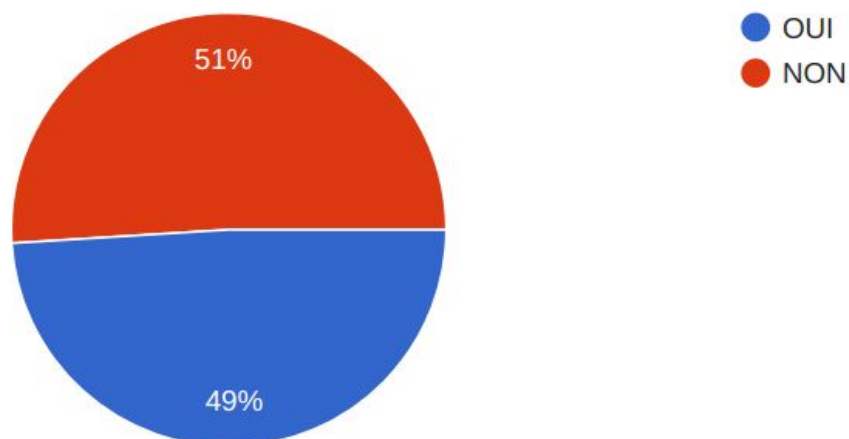
Selon la grille tarifaire prévisionnelle des loyers 2018, transmise par GALLICE 21, seules les unités les plus petites des catégories actuelles FG, IJ et KLM, passeraient dans une catégorie au loyer annuel inférieur. Votre bateau en fait-il partie ?

102 réponses



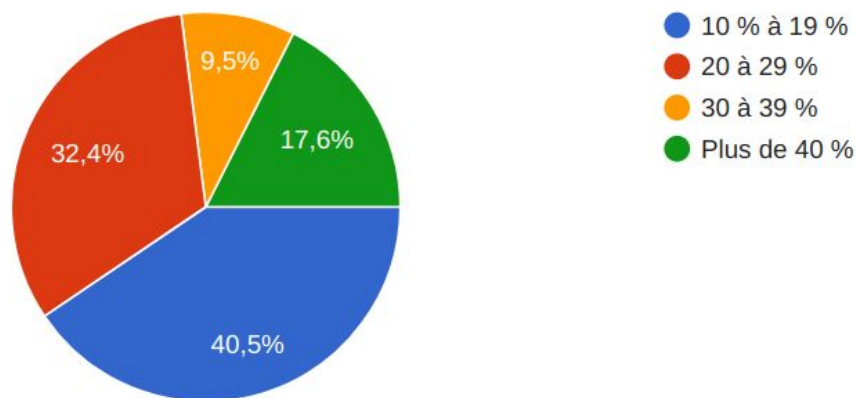
Que vous soyez intéressé par une location ou par un contrat de garantie d'usage, le prix de ce dernier étant basé sur le loyer annuel, merci de préciser si, selon la grille 2018, votre bateau doit passer dans la catégorie supérieure, au loyer plus élevé

100 réponses



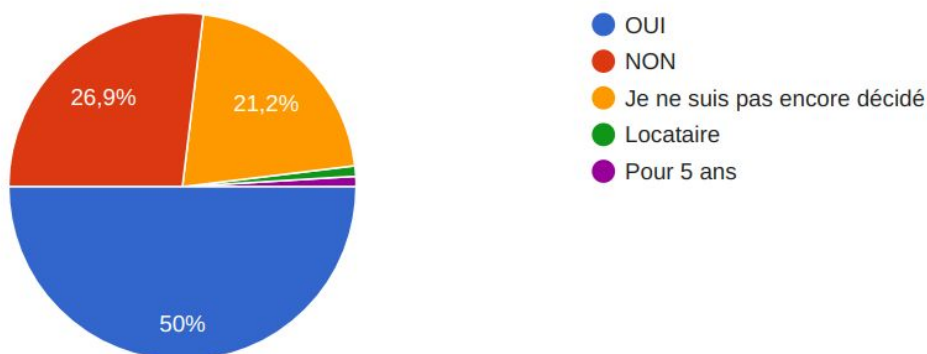
Que vous soyez intéressé par un contrat de garantie d'usage ou non, merci d'indiquer l'importance de l'augmentation du loyer de la place correspondant à votre bateau en 2018 ?

74 réponses



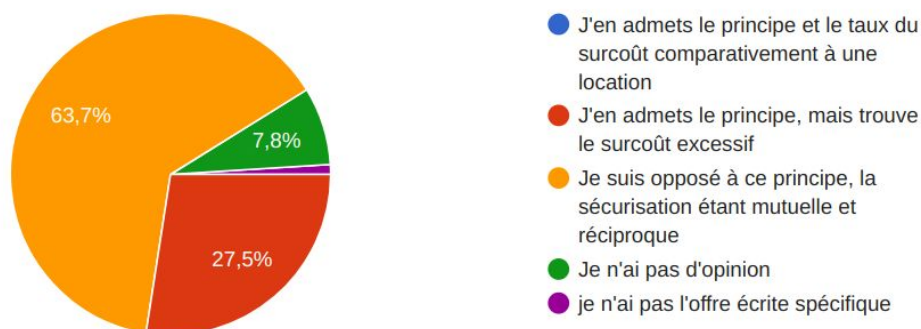
Sans tenir compte de son prix , ni de ses clauses, êtes - vous intéressé par le principe d'un Contrat de Garantie d'Usage (CGU) , qui assure la présence de votre bateau dans le port pour 15 ans

104 réponses



COEFFICIENT DE SECURISATION: Les tarifs actuels de ces contrats de garantie d'usage sont basés sur les tarifs locatifs annuels cumulés sur 15 ans, sur lesquels GALLICE 21 applique un surcoût de 15 % à 70 %,lié à un coefficient de sécurisation, croissant avec les dimensions des places, valorisant à ses yeux l'assurance de pouvoir conserver votre bateau dans le port pendant 15 ans . Ce point fait débat au sein des plaisanciers, certains en acceptant le principe (à défaut de son montant absolu), d'autres demandant sa suppression, arguant une équité d'intérêts entre les signataires, le contrat assurant à GALLICE 21 une simplification de la gestion des places pendant 15 ans et la certitude de rentrées financières sécurisées et planifiées, que ne lui apporte pas la location. Comment jugez-vous le principe de ces surcoûts liés aux coefficients que GALLICE 21 veut appliquer ?

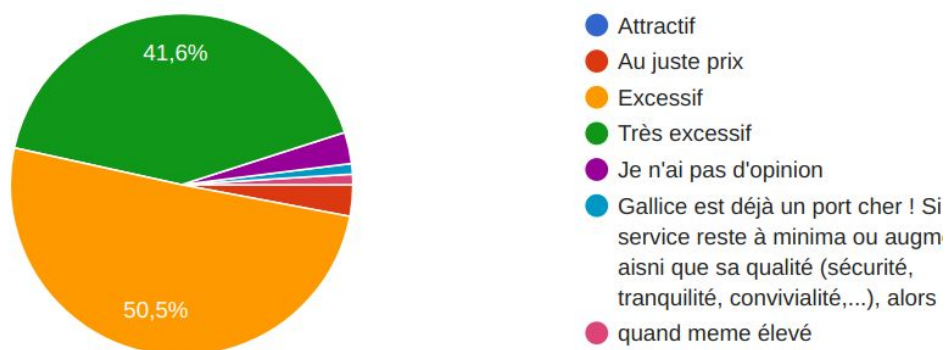
102 réponses



PRIX : Comment jugez-vous le tarif proposé pour votre bateau, pour 15 ans de présence dans le port ?

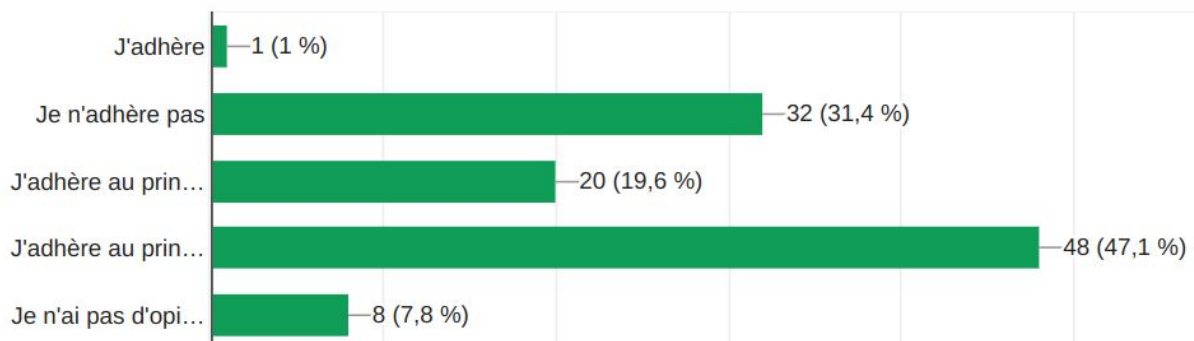
NB: Artéfacts .Les deux derniers points mentionnés à droite après " je n'ai pas d'opinion", sont des remarques de plaisanciers et non des réponses à cocher, que la saisie d'écran ne peut enlever.

101 réponses



INDEXATION: Dans la mesure ou le règlement de ces contrats peut être fractionné en 3, ce qui est une facilité financière importante, il paraît juste que les versements différés aux années 5 et 10 soient indexés. Comment jugez-vous personnellement le fait que l'indexation proposée, ne soit pas plafonnée ? (PLUSIEURS réponses possibles)

102 réponses



J'adhère (1,1%)

Je n'adhère pas (31,4%)

J'adhère au principe d'une indexation si elle est quantifiée et plafonnée dès la signature (19,6%)

J'adhère au principe d'une indexation, mais limitée à l'inflation de monétaire (47,1%)

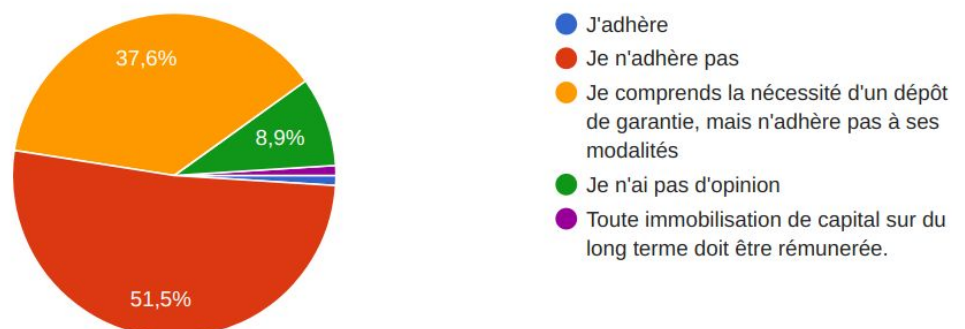
Je n'ai pas d'opinion(7,8%)

Autre :

DEPOT DE GARANTIE : Comment jugez-vous la clause de versement d'un dépôt de garantie de 10 %, immobilisé 15 ans et non réévalué lors de sa restitution ?

•

101 réponses



NB: Artefact. Le dernier point en marge à droite n'appartient pas au questionnaire

Quels sont les points du contrat de garantie d'usage proposé, auxquels vous n'adhérez prioritairement pas ? (PLUSIEURS réponses possibles, ces taux ne renvoient pas à une valeur absolue mais à un classement d'importance relative de ces paramètres.)

97 réponses



Le prix total, hors indexation.(61,9%)

Le surcoût lié au coefficient de sécurisation, additionnel au montant d'une location sur 15 ans (76,3%)

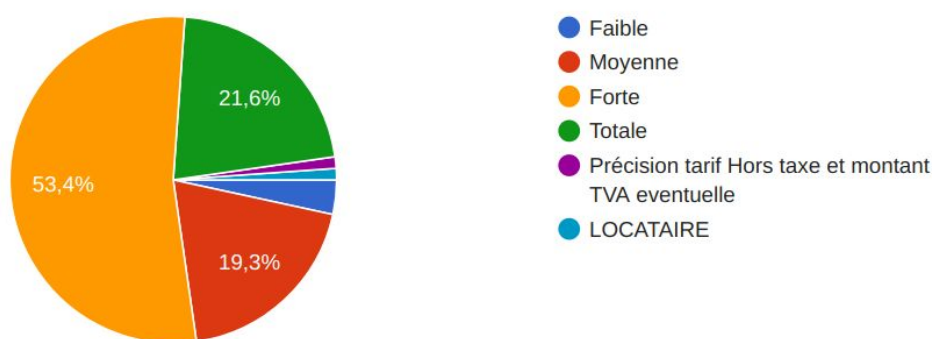
L'indexation non plafonnée des versements des années 5 et 10(70,1%)

Le dépôt de garantie bloqué 15 ans, restitué sans réévaluation.(84,5%)

Si elle existe, votre réserve sur le prix total demandé, hors indexation, est ?

NB: Les 2 derniers points en marge à droite n'appartiennent pas aux questionnaire.

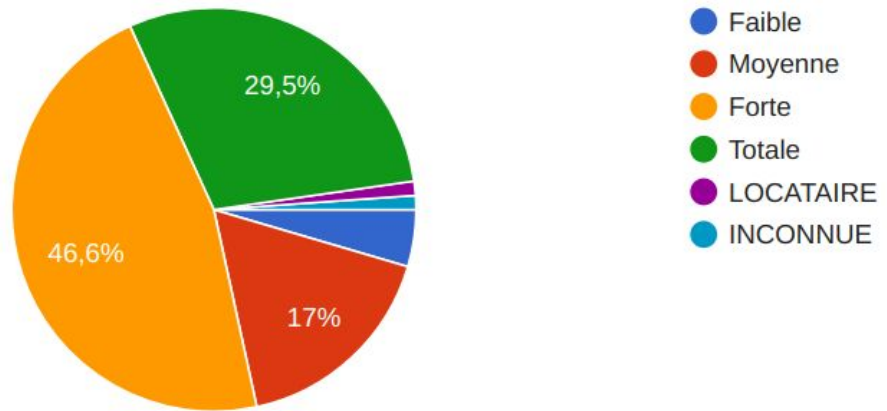
88 réponses



Si elle existe, votre réserve sur l'indexation des versements ultérieurs des année 5 et 10, est ?

NB: Les 2 derniers points en marge à droite n'appartiennent pas aux questionnaire.

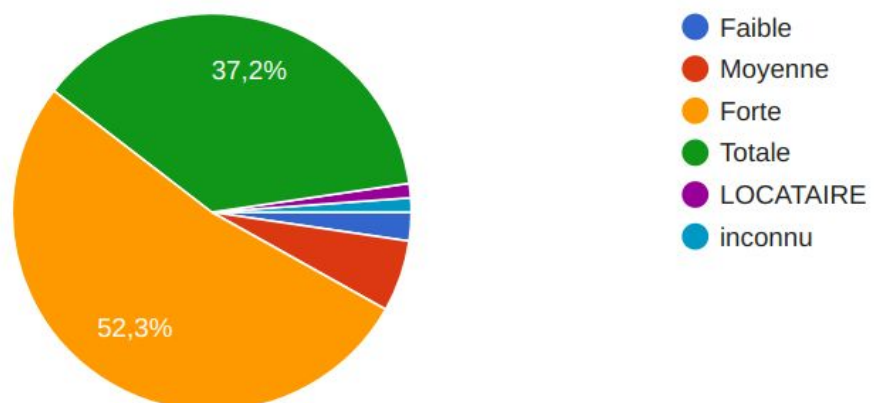
88 réponses



Si elle existe, votre réserve sur l'application d'un surcoût allant de 15 % à 70 % comparativement à un loyer cumulé sur 15 ans, lié au coefficient de sécurisation, est ?

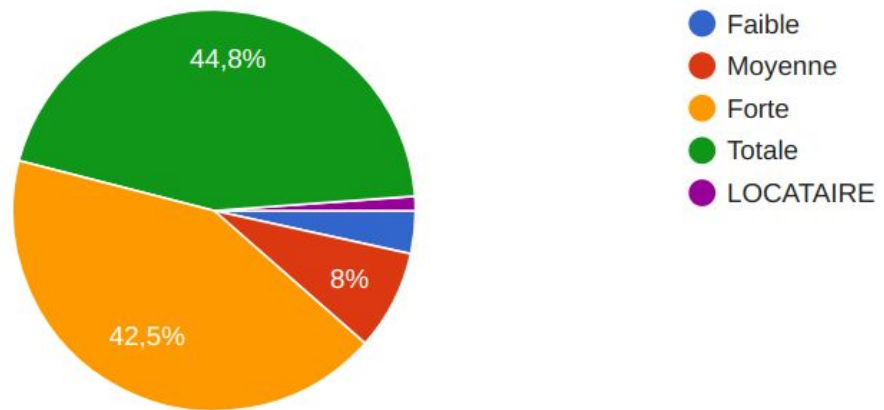
NB: Idem pour les 2 derniers points, qui n'appartiennent pas aux questionnaire.

86 réponses



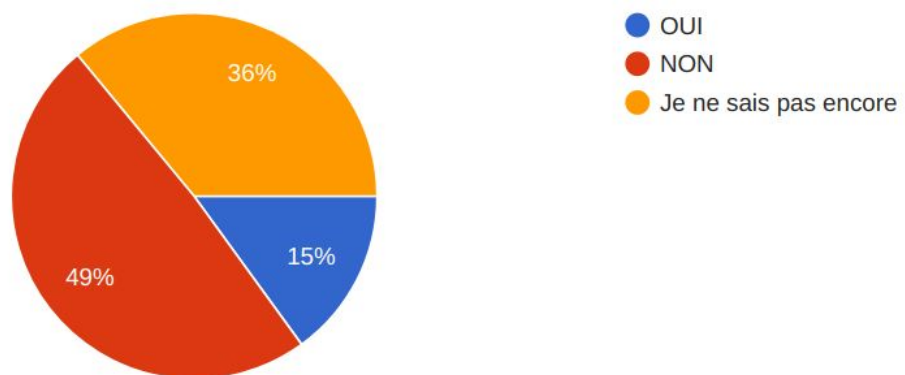
Si elle existe, votre réserve sur le dépôt de garantie de 10 % bloqué 15 ans, restitué sans réévaluation, est ?

87 réponses



Avez - vous fermement l'intention de signer un contrat de Garantie d'usage sur les bases proposées actuellement ?

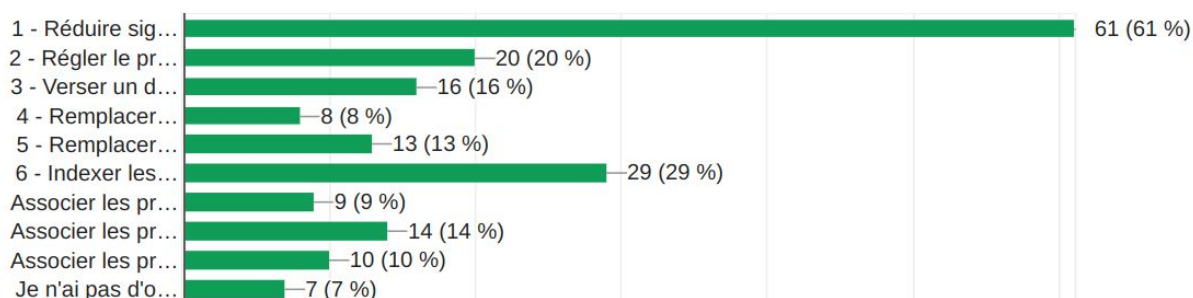
100 réponses



Parmi les propositions suivantes, lesquelles ont prioritairement votre préférence?

NB: Avertissement: Ces chiffres ne donnent pas une valeur absolue des items, mais un classement de leur importance relative les uns par rapport aux autres.

100 réponses



1 - Réduire significativement les prix demandés

2 - Indexer les versements de l'année 5 et 10 sur l'inflation monétaire.

3 - Régler le prix total immédiatement sans dépôt de garantie, sous réserve de bénéficier d'une réduction de prix en rapport avec la sécurité financière apportée à Gallice 21.

4 - Verser un dépôt de 5 % , restitué lors du 3 ième règlement, en année 10, réévalué de l'inflation de la monnaie

5 - Remplacer le dépôt de 10 % par des règlements anticipés en année 4 et 9 au lieu de 5 et 10.

6 - Remplacer le dépôt de 10% par une garantie bancaire.

Associer les propositions 1, 2 et 5 (14,1%)

Associer les propositions 1,2 et 6 (10,1%)

Associer les propositions 1,2 et 4 (9,1%)

Je n'ai pas d'opinion (7,1%)

Sachant que la possibilité pour le gestionnaire de changer la place de votre bateau pour de bonnes raisons et celle de demander aux plaisanciers de libérer leur place 10 jours par an, sont légales, avez-vous d'autres réserves ou oppositions à formuler sur le contrat de garantie d'usage proposé ?

Je souhaite conserver mon emplacement actuel afin de ne pas avoir à démonter, à chaque changement de poste, le marche-pied qui facilite grandement l'accès à bord.

Impossible pour mon centre de plongée. Nécessité bateau face au local.

Nécessité pour les bateaux de plongée (4 au total) d'être face au local technique.

le montant encaissé au titre de la garantie d'usage doit servir à financer les travaux dans le port et non pas à un autre investissement

Je n'ai pas d'opinion

pas de réserve actuellement

Le changement de place vers une place plus petite si la taille du bateau le permet devrait s'accompagner d'une révision du prix de la concessions d'usage

notre place doit rester la meme

pas de libération 10 jours par an

Je pense que il est plus fort et illegal

la place doit restée stable

J'accepte de changer de place pendant ma location (2)

Nous ne connaissons pas le calcul ni le montant des charges (eau, électricité)

tout est abusif

Je croyais que la consommation des fluides (eau, électricité) était comprise dans le prix. Ce sera en plus....

Préavis de 3mois et justification des "bonnes" raisons avec possibilité de faire un recours dans les 30 jours de plus ou stocker le bateau durant 10 jours où les 10 jours correspondent aux diverses habituelles sorties du bateau ?

je ne suis pas au courant des details do contrat car je n'avais jamais eu une copie, donc difficile a repondre.

La revente du contrat en cours n'a pas été clairement définie. Par ailleurs la location portuaire doit légalement se faire à la surface occupée par un navire : j'ai posé la question au nouvel exploitant, sans succès pour le moment.

Non légales

Opposé au changement de place.
Quelle proposition de remplacement pour les 10 jours.

None as yet - but I have a sense that that boaters are being offered less but at a greater cost! This is not in my opinion how responsible organisations should operate. It will damage boating for the ordinary citizen - for the really wealthy it will make little difference. Is that really the type of boater Antibes wants to attract?

je suis contre liberer la palce 10 jours par an

no

Je ne souhaite pas être obligé de libérer ma place 10 jours par an, cela fait 19 ans que je l'occupe et mon bateau n'a été absent de son emplacement que 4 nuits pour des opérations de maintenance

Nous ne sommes pas OK, ni pour le changement de place, ni pour les 10 jours par an à dates imposées.

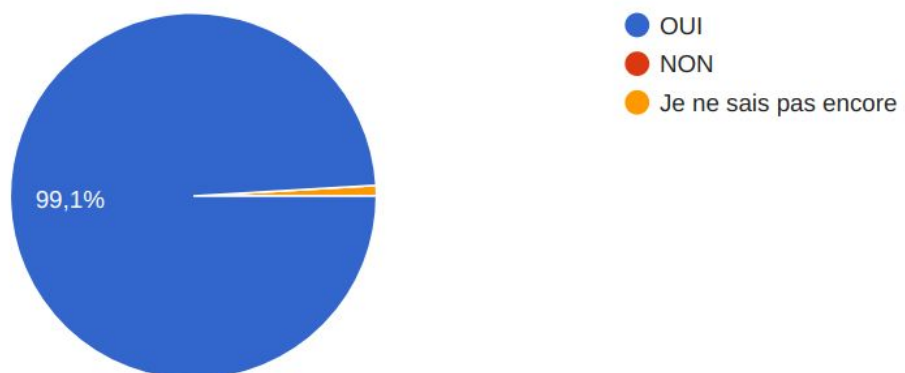
Baisse de tarifs, et intérêts versés sur l'immobilisation de capital du dépôt de garantie (exemple: en Suisse et en Allemagne ces derniers sont rendus avec intérêts).

de pire en pire: on nous a montré un rendering hollywoodien qui prendra des années à être terminé et au même temps on aura des problèmes et des couts.

Si on est pas résidents et on doit organiser le changement de place dans dix jour comment peut on faire ?

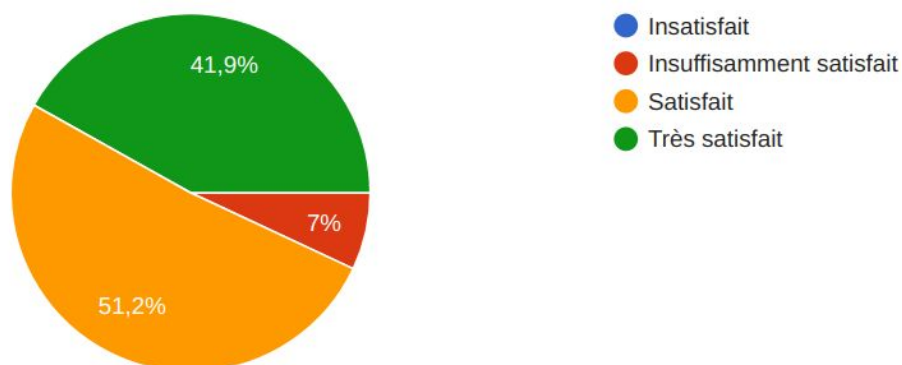
L'APPG souhaite mettre en oeuvre la véritable démocratie participative qui a présidé à l'esprit de ses statuts et prendre régulièrement votre avis pour établir l'Opinion Majoritaire des plaisanciers, ce qui nécessite une large participation. Pouvons-elle compter sur vous pour répondre rapidement à ce type d'enquête, qui devra peut-être se renouveler ?

106 réponses



Question réservée aux membres actuels de l'APPG : Quel est votre degré de satisfaction des deux première années d'existence de votre Association, l'APPG?

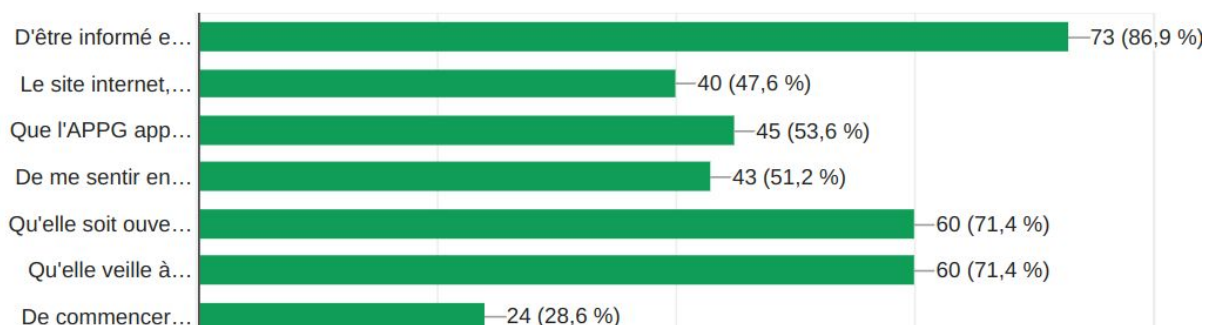
86 réponses



Question réservée aux membres actuels de l'APPG: Quels sont vos principaux sujets de satisfaction ? (plusieurs réponses possibles)

NB: Avertissement: Ces chiffres ne donnent pas une valeur absolue des items, mais un classement de leur importance relative les uns par rapport aux autres.

84 réponses



1- D'être informé en temps quasi réel (**86,9%**)

2 - Qu'elle soit ouverte, à la défense des intérêts des plaisanciers, comme à celle des acteurs qui animent actuellement le port. (**71,4%**)

3 - Qu'elle veille à maintenir des relations ouvertes et constructives avec GALLICE 21, qui va gérer le port 15 ans.(**71,4%**)

4 - Que l'APPG applique une réelle démocratie participative et que ma voix contribue à forger l'Opinion Majoritaire des Plaisanciers du port (**53,6%**)

5 - me sentir en confiance avec son esprit et sa démarche (**51,2%**)

6 - Le site internet, sur lequel je trouve les informations utiles.(**47,6%**)

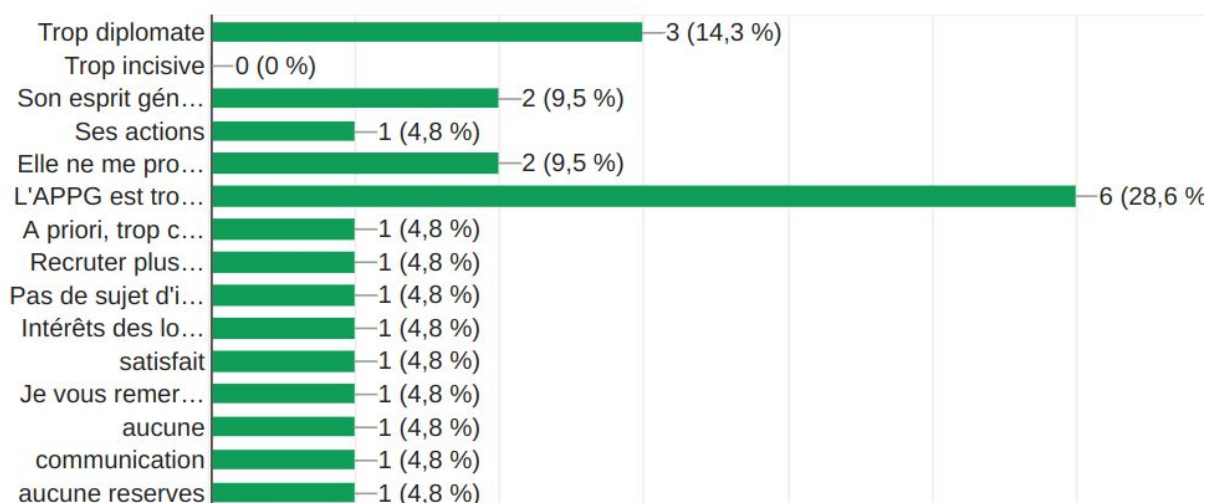
7 - De commencer à bénéficier d'avantages matériels chez des professionnels du nautisme (**28,9%**)

Question réservée aux membres actuels de l'APPG : Quelles sont vos réserves sur l'APPG ? (plusieurs réponses possibles)

NB: Avertissement: Ces chiffres ne donnent pas une valeur absolue des items, mais un classement de leur importance relative les uns par rapport aux autres.

Une réserve dominante: "Trop diplomate", "trop conciliante" pour la moitié des 21 notifications. "Elle ne me procure pas assez d'avantages matériels", 2 notifications.

21 réponses



Question réservée aux membres de l'APPG: Avez-vous des suggestions à formuler pour la bonne marche de votre association ?

Un contact direct avec Monsieur le Maire peut-il faire avancer la négociation avec Gallice 21

Un article dans les journaux pour informer de la situation avec le résultat de l'enquête et le mécontentement des différents utilisateurs du port pour attirer l'attention des Responsables de la Mairie et de Monsieur le Maire.

Voir précédente réponse

Organiser l'occasion de rencontres plus fréquentes entre les membres (j'ai malheureusement raté la dernière AG) pour mieux se connaître.

Remercier de son implication l'équipe dirigeante

Continuer...

créer un pavillon de l'association pour motiver de nouvelles adhésions

Peut-être éviter de prévoir une assemblée à la fin du mois de juillet, car beaucoup de "locaux" sont déjà partis en vacances à cette date.

Accroître l'intérêt de APPG par le nombre des avantages obtenus auprès des prestataires de service

Si vous êtes déjà membre ou si vous avez l'intention de nous rejoindre, seriez-vous prêt à faire la démarche de "recruter" et parrainer un seul nouveau membre, parmi vos voisins et amis du port, afin de contribuer à consolider la représentativité de l'APPG et d'augmenter vos chances de faire entendre votre voix via une Opinion Majoritaire, établie de manière démocratique, éthique et rigoureuse, comme cette enquête vise à le faire ?

91 réponses

